



Doc. 777

14 janvier 1958

Situation des minorités nationales en Europe

Projet de directive

déposée par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance de l'opinion exprimée par le Comité des Ministres au sujet de la Résolution 136, relative à la situation des minorités nationales en Europe;

Considérant que la Résolution 136 a laissé entière la question de savoir si des mesures devraient être prises au sein du Conseil de l'Europe plutôt qu'aux Nations Unies pour la protection des minorités nationales;

Considérant qu'il est désirable que la décision à prendre sur ce point le soit sur la base des renseignements fournis par les gouvernements membres,

Confirme sa Résolution 136 du 29 octobre 1957;

Prie le Président de l'Assemblée de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle reçoive exécution.

